

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2025-038

Séance du 16 septembre 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE SEIZE SEPTEMBRE À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali,
MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CHARVET Aurélien.

**OBJET : Équipements informatiques - financement du nouveau poste et contrat de
maintenance.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la fin de vie du second poste informatique et de
la nécessité de son remplacement. La nouvelle unité centrale ainsi qu'un écran ont été
commandés auprès de la société Alt Informatique, actuel prestataire informatique de la
commune, pour un montant de 1 721 € TTC.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aucun crédit n'a été inscrit au budget pour cette
opération d'investissement.

M. le Maire propose de transférer des crédits initialement inscrits à l'opération :
- 232 – Rematérialisation de l'église.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20250916-D013642025-038-DE
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception préfecture : 24/09/2025

DONNER son accord pour que les crédits soient prélevés sur l'opération 232 – Rematériation de l'église dont le montant prévu lors du vote du budget ne sera pas entièrement consommé,

D'AUTORISER la prise de décision modificative sur le budget 2025 ci-après :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
21 / 2183 / 194	Matériel informatique	2 000,00
Total		2 000,00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
23 / 2316 / 232	Rematériation de l'église	2 000,00
Total		2 000,00

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente décision modificative ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour que les crédits soient prélevés sur l'opération 232 – Rematériation de l'église dont le montant prévu lors du vote du budget ne sera pas entièrement consommé,

AUTORISE la prise de décision modificative sur le budget 2025 ci-après :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
21 / 2183 / 194	Matériel informatique	2 000,00
Total		2 000,00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
23 / 2316 / 232	Rematériation de l'église	2 000,00
Total		2 000,00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente décision modificative ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 16 septembre 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

